

Rapport 2014 de la Commission spécifique Educateur, Educatrice de l'enfance ES

Trois types de formation à l'école d'éducateurs, éducatrices de l'enfance

-Formation à plein temps 5400 heures VAPTEE

La plus fréquente à l'école. 60 étudiants pour la rentrée 2015-2016.

-Formation en emploi 3600 heures VEE

Nombre de dossier pour la voie en emploi pour les détenteurs d'un CFC d'assistant socio-éducatif est largement insuffisant pour pouvoir constituer une volée.

-Formation passerelle en emploi 1800 heures V8

Les 1800heures s'articulent ainsi : 1200 heures de pratique professionnelle, 40 heures de cours, 600 heures de procédures de qualification. Il y aura un examen de pratique professionnelle et un entretien d'évaluation en fin de formation. Ces personnes sont actuellement sur un poste d'auxiliaire. Les personnes qui ont reçu l'attestation selon l'ancienne formule et qui souhaite obtenir le diplôme devront ajouter 600 heures de formation.

Procédure de reconnaissance et validation des acquis de l'expérience RVAE

Cette procédure peut être sollicitée par les personnes âgées de plus de 25 ans, au bénéfice d'un titre tertiaire hors domaine et d'une expérience minimum de 5 ans dans le domaine de l'éducation de l'enfance. Elles peuvent bénéficier d'un raccourcissement de formation. Celui-ci représente au maximum 2/3 de la durée totale de la voie 5400 heures.

Point de situation de la procédure RVAE :

-Le stage de maturité spécialisée ne peut plus s'effectuer dans une IPE.

-Les stages dans le domaine social, tel l'hospice général, dans le domaine de l'enfance (6-12ans) et dans les institutions accueillant les personnes handicapées seraient pris en compte, toutefois une expérience d'au moins d'une année continue dans le domaine de l'enfance serait indispensable.

-Le domaine de l'enfance s'étendant au 0-12, le candidat n'ayant aucune expérience auprès des 0-4ans devrait suivre des formations supplémentaires qui compléteront les 1800h.

<http://edu.ge.ch/cfps>